

Compte rendu des décisions du Conseil de gouvernance prises en sa réunion du 12 juillet 2019

A Points de gestion courante

A.1 Approbation de l'ordre du jour

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour de la réunion du 12 juillet 2019.

A.2 Approbation du rapport des discussions de la réunion du 23 mai 2019 et de la réunion extraordinaire du 28 mai 2019

Décisions :

- (i) Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions ainsi que le compte-rendu des décisions de la réunion du 23 mai 2019.
 - (ii) Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions ainsi que le compte-rendu des décisions de la réunion extraordinaire du 28 mai 2019.
-

A.3 Donations

Depuis la dernière réunion du conseil de gouvernance le 5 avril 2019, l'Université a reçu dix dons supérieurs à 5000 € pour un montant total de 352.000 € et de 40.000 CHF, soumis pour approbation, ainsi qu'un don inférieur à 5000 € pour un montant total de 1.000 €, présenté pour information. Le montant total s'élève ainsi à 353.000 € et 40.000 CHF.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations présentées. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs. Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l'approbation du Ministre ayant la Justice dans ses attributions.

A.4 Conventions pluriannuelles avec l'État : rapports d'exécution

- a) Convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités d'enseignement supérieur et de recherche en médecine

La convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités d'enseignement supérieur et de recherche en médecine prévoit que le rapport annuel d'exécution soit soumis au Conseil de gouvernance et approuvé par lui.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport annuel 2018 relatif à la convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités en médecine.

b) Convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités d'enseignement supérieur et de recherche en matière spatiale

La convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités d'enseignement supérieur et de recherche en matière spatiale prévoit que le rapport annuel d'exécution soit soumis au Conseil de gouvernance et approuvé par lui.

Décision : Le conseil de gouvernance approuve le rapport annuel 2018 relatif à la convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités en matière spatiale.

A.5 Contrats de bail

a) Résidence universitaire « 120 Luxembourg » à Esch-sur-Alzette

Dans le cadre de la gestion de son parc de résidence universitaires, l'Université se propose de prendre en location une maison nouvellement construite comprenant 31 studios meublés à Esch-sur-Alzette.

Décision : Tenant compte que les montants impliqués sont inclus dans la planification budgétaire, le Conseil de gouvernance approuve les conditions du contrat de bail de la résidence universitaire « 120 Luxembourg » à Esch-sur-Alzette.

Conformément à la Loi modifiée du 27 juin 2018, cette décision sera soumise à l'approbation du Ministre de tutelle.

b) Résidence universitaire « Maison des chercheurs » à Dudelange

Dans le cadre de la gestion de son parc de résidence universitaires ainsi que de l'accord de collaboration avec la Ville de Dudelange, l'Université se propose de prendre en location une maison nouvellement rénovée comprenant 9 chambres meublés à Dudelange.

Décision : Tenant compte que les montants impliqués sont inclus dans la planification budgétaire, le Conseil de gouvernance approuve les conditions du contrat de bail de la résidence universitaire « Maison des chercheurs » à Dudelange.

Conformément à la Loi modifiée du 27 juin 2018, cette décision sera soumise à l'approbation du Ministre de tutelle.

c) Résidence universitaire « Maison Schleich-Lentz » à Luxembourg

La Fondation Schleich-Lentz propose à l'Université de mettre à sa disposition une maison située dans le quartier du Limpertsberg, à Luxembourg-Ville. Cette maison permettra de loger 7 étudiants ; elle abritera également un atelier d'art dans lequel seront organisées les activités de Campus Art.

Décision : Tenant compte que les montants impliqués sont inclus dans la planification budgétaire, le Conseil de gouvernance approuve les conditions du contrat de bail de la résidence universitaire « Maison Schleich-Lentz » à Luxembourg-Ville.

Conformément à la Loi modifiée du 27 juin 2018, cette décision sera soumise à l'approbation du Ministre de tutelle.

d) Bâtiment « Weicker » – avenant

L'Université se propose de louer un certain nombre de places de parking dans le sous-sol du bâtiment « Weicker ». Il sera demandé aux utilisateurs une contribution de 60 € par mois, comme c'est le cas pour l'utilisation du parking à Belval.

Décision : Tenant compte que les montants impliqués sont inclus dans la planification budgétaire, le conseil de gouvernance approuve les conditions de l'avenant au contrat de bail du bâtiment « Weicker ». Conformément à la loi modifiée du 27 juin 2018, cette décision sera soumise à l'approbation du Ministre de tutelle.

e) Bâtiment « House of Biohealth » – avenant

L'Université se propose de louer huit places de parking près du bâtiment « House of Biohealth » qui contient l'animalerie de l'Université.

Décision : Tenant compte que les montants impliqués sont inclus dans la planification budgétaire, le Conseil de gouvernance approuve les conditions de l'avenant au contrat de bail du bâtiment « House of Biohealth ». Conformément à la loi modifiée du 27 juin 2018, cette décision sera soumise à l'approbation du Ministre de tutelle.

A.6 Conventions de coopération académique et scientifique»

a) Convention avec l'Université catholique de Louvain et l'Université de Liège (Belgique)

Cet accord de coopération prévoit des échanges de chercheurs et la co-supervision de doctorants dans le domaine de l'espace. La convention n'implique pas d'engagement financier immédiat.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec l'Université catholique de Louvain et l'Université de Liège (Belgique).

b) Convention avec la « University of Louisville » (États-Unis d'Amérique)

Cet accord de coopération prévoit l'échange d'étudiants dans le cadre du programme d'études « Master in Space, SatCom and Media Law ». Les étudiants auront la possibilité d'obtenir un diplôme conjoint, ce qui contribuera à améliorer la réciprocité des échanges. La convention n'implique pas d'engagement financier immédiat.

Décision : Le conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec la « University of Louisville » (États-Unis d'Amérique).

c) Convention avec la “University of Western Ontario” (Canada)

Cet accord a pour objet l'échange d'étudiants de bachelor, et ce tout particulièrement dans les domaines de la psychologie, la biologie, la biochimie, la bio-informatique et l'ingénierie. Elle prévoit également des échanges de personnel académique et de recherche ainsi qu'administratif. La convention n'implique pas d'engagement financier immédiat.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec la « University of Western Ontario » (Canada).

d) Convention avec la « Shanghai Jiao Tong University » (Chine)

L'unité de recherche en physique et sciences des matériaux de l'Université du Luxembourg souhaite développer ses relations avec des universités chinoises afin d'augmenter sa visibilité en Chine et à terme d'attirer davantage d'étudiants chinois. La convention soumise au Conseil de gouvernance s'inscrit dans cette stratégie. La convention n'implique pas d'engagement financier immédiat.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec la « Shanghai Jiao Tong University » (Chine).

e) Convention avec l'Università di Bologna (Italie)

Cette convention initiée par la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication, règle les principes d'admission et d'études des doctorants souhaitant obtenir un diplôme conjoint de l'Université de Bologne et de l'Université du Luxembourg.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec « l'Università di Bologna » (Italie).

A.7 Règlement d'ordre intérieur du « University of Luxembourg Competence Centre »

Lors de sa séance du 5 avril 2019, le Conseil de gouvernance avait mandaté le recteur à élaborer et approuver au sein de l'assemblée du « GIE Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire » un règlement d'ordre intérieur respectant la gouvernance prévue à l'article 55 de la Loi modifiée du 27 juin 2018. Le règlement d'ordre intérieur du « University of Luxembourg Competence Centre », nom usuel de ce GIE, est soumis aujourd'hui au Conseil de gouvernance pour information.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du règlement d'ordre intérieur du « University of Luxembourg Competence Centre ».

A.8 Création de nouvelles formations : procédure et report

La Loi modifiée du 27 juin 2019 encadre les attributions des organes de gouvernance de l'Université lors de la création de nouvelles formations. En particulier, le rôle du Conseil universitaire est renforcé sur ce point puisque la loi prévoit qu'il « arrête les orientations des programmes d'études ». La procédure soumise au Conseil de gouvernance tient compte de ces changements.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la procédure de création de nouvelles formations.

B Points d'ordre général

B.1 Informations du Président du Conseil de gouvernance et suivi des décisions de la réunion du 23 mai 2019

B.2 Informations du Commissaire du Gouvernement

B.3 Rapport d'activités et de gestion du Recteur

B.4 Révision des comptes : proposition de nomination de réviseurs externes au Gouvernement

Le Conseil de gouvernance a invité le rectorat, lors de la réunion du 5 avril 2019, à ouvrir la procédure de recherche d'un nouveau réviseur d'entreprise. Une procédure ouverte a été lancée, sans qu'une entreprise ne participe au marché. L'Université a par conséquent eu recours à un marché négocié et a contacté quatre réviseurs d'entreprises dont les offres ont été analysées et évaluées.

Décision : Tenant compte de la recommandation du Comité du budget, des finances et des participations, le Conseil de gouvernance propose au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de désigner la société N.N. en tant que réviseur externe de l'Université, pour la période 2019-2021.

Décision : Le Conseil de gouvernance demande au Recteur de lui présenter à la séance du 25 octobre 2019 une liste des consultances externes pour les années 2018 et 2019.

B.5 Organisation

a) Départementalisation : discussion générale

La Loi modifiée du 27 juin 2018 prévoit la possibilité que les facultés et les centres soient structurés en départements. Jusqu'à présent, la structuration des facultés reposait sur des unités de recherche. Le rectorat a entamé les discussions avec les doyens des facultés et les directeurs des centres interdisciplinaires et présentera au Conseil de gouvernance les grandes lignes de sa proposition.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la présentation sur la départementalisation. Il invite le Rectorat à poursuivre les travaux en tenant compte des délibérations du Conseil.

b) « Institute of Advanced Studies » : discussion générale

Le rectorat a présenté au Conseil de gouvernance un projet de création d'un « Institute for Advanced Studies ». Ce projet répond principalement à la volonté d'agir sur quatre volets : l'excellence, la visibilité internationale et l'approche interdisciplinaire de la recherche, ainsi que l'attraction et la rétention de talents.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des grandes lignes du projet de l'« Institute for Advanced Studies ».

Il invite le Rectorat

- à explorer la possibilité des financements externes ;
- à approfondir les travaux et à lui proposer des modalités de gouvernance ainsi qu'un organigramme de l'« Institute for Advanced Studies » lors de la séance du 25 octobre 2019.

Le Conseil de gouvernance autorise l'engagement d'un budget de 1,6 M€ sur quatre années, dont 100.000 € au titre de l'année 2019, pour la mise en place de quatre projets pilotes « Audacious projects ».

c) Conciliateur (« ombudsperson »)

Le Conseil de gouvernance a discuté des modalités de doter l'Université d'un conciliateur.

Décision : Le Conseil de gouvernance ajourne la discussion à la réunion du 25 octobre 2019.

B.6 Sujets académiques

a) Description générique des postes de professeur

Il est dans les attributions du Conseil de gouvernance d'arrêter les descriptions et les profils des professeurs à engager. Dans le cadre de l'élaboration d'un classement de tout le personnel de l'Université, des descriptions génériques sont élaborées pour toutes les catégories de personnel. En particulier, une description générique pour les postes de professeur, explicitant les dispositions des articles 23 et 24 de la loi, doit être arrêtée par le Conseil de gouvernance. La description proposée se compose d'une partie commune pour toutes les sous-catégories de professeur – ordinaire, adjoint, assistant – ainsi que d'une partie les différenciant.

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la description générique des postes de professeur ordinaire, professeur adjoint et professeur assistant.

b) Règlement des études : modifications et annexes

La loi prévoit que les informations concernant les programmes d'études visées à son article 35(3) doivent être portées au règlement des études. Pour tous les programmes menant aux grades de bachelor et de master, les informations afférentes sont désormais réunies dans les annexes présentées ici.

En outre, un certain nombre de modifications mineures a été apporté au règlement des études. Ces changements sont tous d'ordre pratique et n'apportent pas de changement quant au fond. Le nouvel article 49bis introduit le statut d'étudiant doctorant à temps partiel qui n'est pas précisé dans la version actuelle du règlement.

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête les modifications proposées aux articles 10, 12, 17, 20, 27, 47, 49, 50, 51, 55, 56, 59 et 62, à l'exception de certaines dispositions concernant les dispenses de mobilité des étudiants de bachelor, ainsi que l'ajout de l'article 49bis du règlement des études (RE) de l'Université du Luxembourg.

Il arrête les annexes contenant les descriptifs des programmes de bachelor et de master et demande au secrétariat général d'établir la version finale.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au règlement des études seront soumises pour approbation au Ministre de tutelle et entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

c) Tâches minimales d'enseignement : état des lieux

Suite à une requête du Commissaire du Gouvernement, le Recteur présente au Conseil un rapport sur la conformité de l'Université avec la disposition de l'article 24(2) de la loi modifiée du 27 juin 2018 qui stipule qu'« à l'exception du recteur, les professeurs assument un minimum de trente unités d'enseignement par année académique dans les programmes d'études menant aux grades de bachelor ou de master ».

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport sur les tâches minimales d'enseignement.

d) Candidatures aux programmes ERC et FNR-ATTRACT

Les candidatures aux programmes ERC et FNR-ATTRACT sont soumis à approbation du Conseil de gouvernance dans la mesure où ils impliquent, en cas de succès, la création d'un poste de professeur.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des candidatures aux programmes ERC, ERA/Horizon2020 et FNR ATTRACT proposées par le recteur.

Tenant compte

- que tous les coûts afférents à ces postes sont inclus dans les budgets du plan quadriennal ;
- que les surfaces et infrastructures nécessaires ont été planifiées et budgétisées ;
- des délibérations en séance ;

il approuve

- dans le cadre du programme « ERC-Starting Grant », le principe de la création des postes de trois postes de professeurs assistants et d'un poste de professeur adjoint, dont deux sous réserve d'une modification de l'alinéa [249] du règlement d'ordre interne du 21 mai 2019 avant une éventuelle nomination ;
- dans le cadre du programme « FNR ATTRACT-Starting Grant », le principe de la création des postes de trois postes de professeurs assistants.

En cas de succès, le profil de poste correspondant au projet ERA/Horizon 2020 sera soumis pour approbation au Conseil de gouvernance.

Il prend acte de la soumission de six candidatures dans le cadre du programme « ERC-Starting Grant » et de trois candidatures dans le cadre du programme « ERC-Advanced Grant » qui n'impliquent pas de création de poste de professeur.

e) **Congés scientifiques : demandes pour l'année académique 2020-2021**

Décision : Sur proposition du recteur, le Conseil de gouvernance accorde neuf congés scientifiques pour l'année académique 2020-2021, dont cinq au premier semestre, deux au deuxième semestre et deux pour l'année académique entière. Dans un cas, l'accord est conditionné par la réception d'une invitation officielle de l'institution d'accueil au mois de janvier 2020.

B.7 **Divers**

C **Points ayant trait aux facultés et centres interdisciplinaires**

C.1 **Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'éducation (FLSHASE)**

a) **Présentation de la FLSHASE par le doyen**

Décision : Le Conseil prend acte de la présentation de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation par son doyen.

b) **Profil de poste : Professeur assistant en Lettres anglaises**

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;
- que la stratégie concernant les lettres anglaises à l'Université du Luxembourg reste à définir ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur assistant en lettres anglaises [FLSHASE-50011990].

Le Conseil de gouvernance demande au rectorat de présenter une proposition d'orientation stratégique pour le domaine des lettres anglaises à une des prochaines réunions.

c) Profil de poste : Professeur ordinaire en histoire du Moyen Âge tardif et des Temps Modernes

Décision : Tenant compte des délibérations en séance, le profil de poste de Professeur ordinaire en histoire du Moyen Âge tardif et des Temps Modernes [FLSHASE] amendé sera présenté au Conseil de gouvernance pour approbation lors de la séance des 13 et 14 septembre 2019.

d) Profil de poste : Professeur adjoint en modélisation cognitive computationnelle

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de Professeur adjoint en modélisation cognitive computationnelle [FLSHASE-50011988].

e) Profil de poste : Professeur ordinaire en biopsychologie

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de Professeur ordinaire en biopsychologie [FLSHASE-030002] sous réserve des amendements demandés en séance.

f) Point reporté à une séance ultérieure

g) Nomination : Professeur invité en sciences de l'éducation

Décision : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur David Baker en tant que professeur invité en sciences de l'éducation [FLSHASE] au 1^{er} septembre 2019, pour une durée de trois ans.

h) Nomination : Professeur invité en économie et psychologie

Décision : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Andrew Clark en tant que professeur invité en économie et psychologie [FLSHASE] au 1^{er} septembre 2019, pour une durée de trois ans.

i) **Nomination : Professeur à titre honoraire en sciences politiques – prolongation**

Décision : Le Conseil de gouvernance renouvelle la nomination de Monsieur Kenneth Dyson en tant que professeur à titre honoraire en sciences politiques [FLSHASE] au 1^{er} septembre 2019, pour une durée supplémentaire de deux ans.

j) **Formation : Création du programme « Zertifikat Bewegungsförderung und -erziehung in formalen und non-formalen Bildungssettings »**

Décision: Le Conseil de gouvernance arrête la création du programme « Zertifikat Bewegungsförderung und -erziehung in formalen und non-formalen Bildungssettings » (20 ECTS) à partir de l'année académique 2019-2020 [FLSHASE].

C.2 Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication (FSTC)

a) **Nomination : Professeur ordinaire en statistique mathématique et sciences des données**

Décision : Le Conseil de gouvernance engage Monsieur Yannick Baraud au poste de professeur ordinaire en statistique mathématique et sciences des données [FSTC-50012354] au 1^{er} août 2019 et à durée indéterminée.

b) **Nomination : Professeur affilié en protéomique**

Décision : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Gunnar Dittmar en tant que professeur affilié en protéomique [FSTC] au 1^{er} septembre 2019, pour une durée de trois ans.

c) **Nomination : Professeur invité en physique – renouvellement**

Décision : Le conseil de gouvernance renouvelle le mandat de Monsieur Christian Wagner en tant que professeur invité en physique [FSTC] au 1^{er} octobre 2019, pour une durée supplémentaire de trois ans.

C.3 Faculté de Droit, d'Economie et de Finance (FDEF)

a) **Profil de poste : Professeur assistant en pré titularisation conditionnelle en innovation et finance**

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

Le Conseil approuve le profil de poste de Professeur assistant en pré titularisation conditionnelle en innovation et finance [FDEF].

b) **Profil de poste : Professeur adjoint en prtitularisation conditionnelle en comptabilit interne**

Dcision : Tenant compte

- que le recrutement d'un professeur assistant en prtitularisation conditionnelle en comptabilit a chou ;
- que le poste est pris en compte dans le budget approuv 2019;
- que les besoins en infrastructure et support ont t galement budgts ; des dlibrations en sance ;

le Conseil de gouvernance

- clt la procdure de recrutement du poste de professeur assistant en prtitularisation conditionnelle en comptabilit [FDEF] ;
- approuve le profil de poste de professeur adjoint en prtitularisation conditionnelle en comptabilit interne [FDEF], sous rserve de la modification discute en sance.

c) **Nomination : Professeur ordinaire en droit civil**

Dcision : Le Conseil de gouvernance engage Madame Isabelle Corbisier au poste de professeure ordinaire en droit civil [FDEF-070006] au 1^{er} aot 2019 et  dure indtermine.

C.4 **Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C2DH)**

a) **Liste de nomination : Professeur ordinaire en histoire transnationale contemporaine**

Dcision : Le Conseil de gouvernance arrte la liste de nomination pour le poste de professeur ordinaire en histoire transnationale contemporaine [C2DH-50012259] telle que prsente par le Recteur et demande au Recteur d'entamer les ngociations avec les candidats dans l'ordre du classement arrt.

b) **Nomination : Professeur ordinaire en histoire numrique**

Dcision : Le Conseil de gouvernance engage Monsieur Sean Takats au poste de professeur ordinaire en histoire numrique [C2DH-50012964] au 1^{er} octobre 2019 et  dure indtermine.

C.5 **Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB)**

a) **Profil de poste : Professeur adjoint en prtitularisation conditionnelle en biologie quantitative**

Dcision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuv 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont t galement budgts ;
- des dlibrations en sance ;

Le Conseil approuve le profil de poste en professeur adjoint en pré titularisation conditionnelle en intégration et modélisation de données biomédicales [LCSB-50013140].

b) Profil de poste : Professeur ordinaire conjoint en immunologie et génétique / LCSB-LIH

Le LCSB demande l'ouverture d'un poste de professeur ordinaire conjoint avec le LIH. L'engagement à l'Université correspondrait à 30% d'un temps plein. Ce poste est destiné à permettre une collaboration accrue avec le LIH dans les domaines de l'immunologie et de la génétique.

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- de la lettre d'intention du LIH ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur ordinaire en immunologie et génétique [LCSB], sous réserve de l'adaptation de la composition de la commission de recrutement.

Le Conseil de gouvernance demande au Recteur à lui soumettre avec le rapport de la commission de nomination la convention avec le LIH réglant les responsabilités mutuelles et les détails contractuels et organisationnels de l'engagement.

C.6 Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT)

a) Profil de poste : Professeur adjoint en pré titularisation conditionnelle en « resilient computing in cyber-physical and embedded systems »

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de professeur adjoint en pré titularisation conditionnelle en « resilient computing in cyber-physical and embedded systems » [SnT].

b) Profil de poste : Professeur adjoint en « software engineering with a special emphasis on compliance analysis and verification »

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de professeur adjoint en « software engineering with a special emphasis on compliance analysis and verification » [SnT].

-
- c) **Profil de poste : Professeur adjoint en « software engineering with a special emphasis on modelling and verification of cyber-physical systems»**

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de Professeur adjoint en « software engineering with a special emphasis on modelling and verification of cyber-physical systems » [SnT].

